

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N° 93 mai 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MAI 2018 - EXTRAITS

Ouverture de la séance en présence de : Patrick MILLET, Christiane BOUCHARD, Sébastien CAILLET, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Céline GALLONE, Valérie GARÇON, Gilbert GRANDJEAN, Guylaine MEILLAN, Jean-Pierre MINAND, Céline TROPIBANI et Claude VIARD

Absent excusé : Philippe NOUVEAU (qui donne pouvoir à René DESSERRIERES)

Secrétaire de séance : Céline TROPIBANI

-SUBVENTION 2018

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 300 € à la société de chasse de St Sorlin en Bugey.

- ATTRIBUTION du logement N° 1 au 117 Grande rue

Appartement communal attribué à Mme BRANDON et M DUFOURCET à compter du 01/08/18.

-SIEA : modification des statuts

Sur rapport du Maire, approbation à l'unanimité de la modification des statuts.

-ONF

Le 26/03/2018, l'agent ONF a dressé un procès-verbal à l'encontre d'un habitant de Souclin pour dégradation dans la forêt communale. Le conseil municipal approuve cette négociation amiable et demande une réparation pécuniaire de 300 € ainsi que la remise en état des lieux.

-Modification du tableau des emplois communaux :

Sur proposition du Maire et après délibération du conseil municipal, le poste d'agent administratif passe de 20 H à 16 H hebdomadaire.

-Remise de livres au CM2

Le conseil municipal décide de reconduire l'achat de livres pour les élèves de CM2 quittant l'école.

-CONTRAT CDD pour accroissement d'activité :

Le Maire rappelle que le contrat de travail d'un agent de la voirie prend fin au 31/05/2018. Vu l'accroissement temporaire de travail il conviendrait de renouveler son contrat jusqu'au 30/11/2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de ce contrat pour 35h hebdomadaires.


-Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)


Depuis le 25 mai 2018 le règlement européen sera applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée. Ils devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme M. Philippe FEUGERE de la Société AP2I comme Délégué à la Protection des Données.


-Restaurant scolaire :

Le Maire informe l'assemblée que le marché avec la Société SOGERES pour la fourniture en liaison froide des repas servis à la cantine scolaire arrive à échéance. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer un appel à la concurrence en vue de la passation d'un marché pour la livraison des repas préparés en liaison froide, à compter du 1^{er} septembre 2018, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert fixée par les dispositions des marchés publics en vigueur.

Prochain Conseil Municipal le lundi 9 juillet à 19h30.

	<h3 style="text-align: center;">CONTENEURS POUBELLES</h3> <p>Vos bacs ne doivent pas rester sur les trottoirs en dehors des jours de collecte. Nous vous rappelons qu'ils doivent être sortis au plus tôt la veille du jour de passage du camion d'enlèvement et rentrés le jour même. Il s'agit d'une obligation. Au-delà de la pollution visuelle n'oubliez pas non plus que la présence intempestive de vos poubelles constitue un obstacle contraignant les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée pour les contourner. Rentrer ses poubelles c'est donc aussi penser à la sécurité de chacun. Avec l'arrivée des beaux jours et l'augmentation des températures, la présence des poubelles sur la voie publique pose également un problème d'hygiène élémentaire.</p>
---	---

	<h3 style="text-align: center;">TRAVAUX RUE DE BREUVANT</h3> <p>Les travaux commencés rue de Breuvant sont bien avancés. Les nouveaux réseaux d'assainissement séparés (eaux usées et eaux pluviales) sont terminés. La mise en extérieur des compteurs d'eau et les raccordements seront terminés dans le courant de la première semaine de juin. La fin des travaux (enrobé sur la chaussée) est prévue pour la dernière semaine de juin.</p> <p>Les plateaux ralentisseurs sur la grande rue seront réalisés courant juillet afin d'éviter trop de perturbations avec la circulation routière (notamment plus de cars scolaires).</p>
---	--

	<h3 style="text-align: center;">BRÛLAGE DES DECHETS VERTS</h3> <p>Le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, issus de l'entretien des jardins et des espaces publics ou privés, quelle que soit leur teneur en humidité, interdit par Arrêté Préfectoral n°SAF 2017-02 de juillet 2017.</p> <p>Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie.</p>
---	---



PERISCOLAIRE

Lors du Conseil d'Administration du 27 Avril, un nouveau bureau a été élu, composé des parents d'élèves bénévoles suivants :

- Alexandra PANAFIEU et Laurent DELMAZURE : Co-Présidents
- Nicolas LEIGNIER : Secrétaire
- Céline CHARRON et Julie CAILLET : Trésorières
- Myriam JEZIOREK : Responsable Ressources Humaines
- Laëticia GRANGE : Responsable Inscriptions
- Laurie MINAND : Responsable Planning
- Pauline ALLARD et Annie DUFOUR : Responsables Facturation
- Armony CHARRON : Responsable Encaissements
- Laurie MINAND et Laëticia GRANGE : Responsables Activités

Une Assemblée Générale, ouverte à tous, se tiendra le lundi 25 Juin à 19h30, dans la salle du Périscolaire. L'association présentera le bilan de l'année écoulée et le fonctionnement retenu pour la Rentrée 2018. En fin de réunion, les parents présents pourront repartir avec les premiers dossiers d'inscription.

Les dossiers d'inscription seront distribués lors des permanences ou téléchargeables sur le site de la collectivité. L'association organise 2 permanences à la sortie de l'école :

- Jeudi 28 juin à partir de 16h,
- Lundi 3 Septembre, à partir de 16h30.

Le jeudi 28 juin à partir de 16h30, les parents sont invités à partager un goûter de fin d'année avec les enfants et animatrices dans les locaux du périscolaire, ce sera l'occasion de revenir en images sur les temps forts de l'année.

Vous souhaitez participer à l'animation du Périscolaire ponctuellement ou faire partie d'un « réservoir de talents » pour pallier l'absence d'une animatrice ? Nous recherchons des bénévoles, en support des animatrices, pour divertir les enfants, petits et grands. Merci de nous écrire à l'adresse mail Periscolaire_StSo@outlook.fr pour se rencontrer.



BRUITS DE VOISINAGE

L'arrivée du printemps nous invite aux travaux de bricolage et de jardinage. Les appareils utilisés susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi: de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00


Les samedis: de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Tous les vendredis de 16h à 19h

	<p align="center">Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre</p> <p>La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion sanitaire des colonies d'abeilles, - La connaissance de l'évolution du cheptel apicole, - La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française, <p>Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.</p> <p>Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/</p> <p>En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr - Téléphone : 01 49 55 82 22 <p>A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018).</p>
---	--

	<p align="center">AGENDA</p> <p>JUIN :</p> <p>Jeudi 07 : Critérium du dauphiné</p> <p>Vendredi 22 : Le Baroque fait son cinéma (participation des CE2/CM1/CM2)</p> <p>Lundi 25 : AG du périscolaire à 19h30</p> <p>Samedi 30 : Kermesse dans la cours de l'école</p> <p>JUILLET :</p> <p>Vendredi 6 : Pot de fin d'année école à 16h15</p> <p>Lundi 9 : Conseil municipal</p> <p>Samedi 14 : Fête nationale à 11h00 au monument aux morts</p>
--	--



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapoupponne01@gmail.com